

**TE38**  
**BUREAU du 2 juin 2025**

**DÉCISION N° 2025-058**

**Objet : Convention AGEDEN / TE38 -  
Avenant 2025**

**Assistaient à la séance :** Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Jean-Luc GARNIER, Bruno GONINET, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Alain MEUNIER, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Michel TOSCAN et Daniel TRICOIRE, membres du Bureau.

**Vu** la délibération n°2024-031 du Comité Syndical du 11 mars 2024 portant sur la convention de partenariat TE38/AGEDEN 2024/25

Il est rappelé que la convention établie entre TE38 et l'AGEDEN prévoit que le programme d'action 2025 ou les modalités financières de cette convention puisse être modifiés par voie d'avenant.

Suite à la mise à jour des annexes concernant le Budget prévisionnel 2025 de l'AGEDEN, le présent avenant vise à préciser les objectifs 2025 :

- Accompagnement de 260 projets par l'AGEDEN
- Réalisation d'un atelier mutualisé AGEDEN TE38 auprès des élus et techniciens communaux (échelle départementale)
- Coordination des accompagnements des collectivités par les deux structures

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :**

**DÉCIDENT**

- D'autoriser le Président à signer l'avenant 2025.



Fait et délibéré en séance

**Le Président**

**M. Bertrand LACHAT**

[www.te38.fr](http://www.te38.fr)

*Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)*